

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de Madame BEYRAND Sophie en date du 4 juillet 2024 ;

Considérant que Madame BEYRAND Sophie doit procéder à un déchargement de meubles au 1A rue Blanqui à Carbon-Blanc ;

Considérant que pour la bonne exécution du déchargement Madame BEYRAND Sophie doit privatiser 3 places de stationnement devant le 1A rue Blanqui à Carbon-Blanc ;

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le 12 juillet 2024, de 11h à 17h Madame BEYRAND Sophie est autorisé à privatiser 3 places de stationnement devant le 1A rue Blanqui à Carbon-Blanc ;

**ARTICLE 2** : Le véhicule ne devra en aucun cas gêner la circulation des usagers de la route ;

**ARTICLE 3** : La signalisation sera mise en place et conservée par Madame BEYRAND Sophie, conformément à la réglementation en vigueur ;

**ARTICLE 4** : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état par le soin et à Madame BEYRAND Sophie, en cas de dégradation ;

**ARTICLE 5 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Madame BEYRAND Sophie

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 8 juillet 2024

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Maire-adjoint,

Jean-Luc LANCELEVÉE

